

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



***PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MERCREDI 30 JUIN 2021
N°03/21***

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à 18 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle Georges BIZET - rue de la Gare à BOSMIE-L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents :

MME Laëtitia CALENDREAU, MM. Jean DUCHAMBON, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, M. Xavier ABBADIE, Mme Marie AUFAURE, MM. Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOUILLLOUX, Yves JASMAIN, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Frédéric MECHIN, MME Christelle PEYROT, MM. Gilles ROQUES, Jacques BERNIS, Alain BOURION, Alexandre GARNIER, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Serge DESBORDES, René PARAUD, Hubert DOUDET, Michel BAZIN, Lies SWIDERSKI, MMES Séverine DUREISSEIX, Audrey FERAUDET, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Catherine DATIN, MM. Loïc GAYOT, Fernand LAVIGNE, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Georges BEAUDOU, MME Françoise GARNIER, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Michel SARRE, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Cédric GEORGES, Dominique MARQUET, Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean Claude LATHIERE, Paul HURALT, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

M. Emmanuel BAUDET, MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Alain FAVRAUD, Jean Pierre GRANET, MME Chantal TARNAUD, M. Pascal AUVERT, MME Elodie CLEMENT, MM. Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Jean Michel AUFORT, MME Nathalie BUISSON, M. Gaston CHASSAIN, Mme Sylvia COSTE, MM. Lucien DUROUSSEAUD, Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Jean Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Guy RATINAUD, Pierre ROUX, MMES Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Vincent VENDRAMINI, Jean Christophe CHANABIER, Guillaume ANTENOR, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Moïse BONNET, Mme Véronique LAGRANGE, MM. Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Eric GERVEIX, Christian MICHAUD, MME Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, Bruno DESSANE, MME Marie Agnès DELORT, M. Pierre DELHOUME, **membres du Comité Syndical.**

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

- M. Aurélien SABOURDY, Commandant au SDID 87,
- MM. David TONNELIER, Romuald LASCAUX, Lionel FLEYTOUX employés à la SE3R,
- Mmes Mireille GUILLOTEAU, Tania VALLAT et M. Pascal DUBREUIL employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

Cinquante-neuf membres composent l'assemblée de ce jour et 6 pouvoirs ont été transmis au Président.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE / APPROBATION DU PROCES-VERBAL / MODIFICATION DE LA LISTE DES DELEGUES

- A) Désignation du secrétaire de séance
- B) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 01 avril 2021

II. PRESENTATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

- Déclinaison du service DECI proposé par le Syndicat VBG

III.COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- A) Commission d'appel d'offres du 30 mars 2021
- B) Commission dégrèvements du 10 mai 2021
- C) Commission communication du 16 juin 2021
- D) Commission MAPA du 17 juin 2021

IV. INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION

- A) Délégations et attributions au Bureau
 - 1 – Demande de subvention – Mise en sécurité des réservoirs de Charrat (CIEUX), d'Embessac (GLANGES) et des Cailloux (ISLE)
- B) Délégations et attributions au Président
 - 1 – Commandes
 - 2 – Lignes Directrices de Gestion

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. **Cinquante-neuf membres** composent l'assemblée de ce jour et **6 pouvoirs** ont été transmis au Président.

Le Président remercie la présence de M. Dominique MALEYRIE Trésorier de Limoges Banlieue, M. Aurélien SABOURDY Commandant au SDIS 87, MM. David TONNELIER, Romuald LASCAUX et Lionel FLEYTOUX du Service des Eaux des Trois Rivières.

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance M. Sébastien FISSOT, délégué de la commune de RILHAC LASTOURS, est désigné secrétaire de séance.

✓ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 01 AVRIL 2021**

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

✓ **PRESENTATION DU REGELEMNT DEPARTEMENTAL DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

ANNEXE 1 – Présentation du Commandant SABOURDY

– Déclinaison du service DECI proposé par le Syndicat VBG

A la suite de cette présentation, le Président exprime le souhait d'étendre le domaine d'intervention du SMAEP Vienne Briance Gorre à la défense extérieure contre l'incendie. Cette volonté est apparue du fait de la sollicitation des services du Syndicat par de nombreuses communes adhérentes. Même si dans les textes, l'eau est bien dissociée de la DECI, sur le terrain ce sont bien deux services qui se chevauchent.

Le Syndicat travaille actuellement avec les services de la Préfecture pour fixer le cadre juridique de la modification statutaire, à savoir une compétence possible à la carte mais avec un budget spécifique de type M14 car ces deux services doivent être distincts.

Ce règlement départemental de DECI a conduit le Syndicat à réfléchir sur la mise en place d'un service public spécifique de DECI répondant à cette évolution réglementaire. Celui-ci a été présenté dans l'ordre du jour.

A l'issue de cette assemblée générale et suivant le retour des services de la Préfecture, une enquête sera engagée auprès des communes pour connaître leur volonté ou non d'adhérer à cette compétence afin de mettre à jour l'étude de faisabilité de la prise de compétence DECI. Aujourd'hui, sur la base d'une adhésion en bloc, la contribution a été évaluée à 1€/hbt/an.

Le comité prend acte de cette présentation.



M. Christian CHIROL, délégué titulaire de la commune de PAGEAS, précise qu'un travail avec le SDIS en 2016/2017 a déjà été réalisé et souhaite savoir si la cartographie est toujours valable ?

Le commandant SABOURDY, confirme que celle-ci est toujours valable car ils ont pris en référence les mêmes débits en mètre cube heure et les mêmes distances.



M. Alain BOURON, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole s'interroge sur le transfert de la compétence DECI au Syndicat car la loi dit que cette compétence peut être transférée à un EPCI à fiscalité propre, or le Syndicat VBG n'est pas doté d'une fiscalité propre. Il précise que la CULM récupère de plus en plus de compétences comme l'urbanisme par exemple, le choix logique ne serait-il pas de transférer cette compétence directement à la CULM qui est une collectivité à fiscalité propre ?

Le commandant SABOURDY explique que cette solution est envisageable et ne pose aucun souci pour le transfert à un EPCI à fiscalité propre.

M. Pascal DUBREUIL explique que le transfert ne concerne que le service public de DECI et non la police administrative spéciale de la DECI.



M. Alain BOURON, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, dit qu'on parle de DECI, et que pour éteindre le feu on n'a pas forcément besoin d'eau potable, il espère que le réseau des bouches incendies est alimenté par de l'eau non potable.

Le commandant SABOURDY, répond que non et que toutes les bouches ou poteaux incendies sont alimentés par de l'eau potable, excepté 2 réseaux à PARIS sur certains arrondissements.

M. Pascal DUBREUIL explique que les poteaux et bouches sont installés sur le réseau AEP et qu'il n'y a pas de réseau spécifique avec de l'eau non traitée pour la défense contre l'incendie. Il précise aussi que l'installation de ces équipements est conditionnée à la capacité des réseaux aep existants. A ce jour, le Syndicat instruit les demandes de raccordements aux réseaux aep et vérifie si la capacité du réseau aep est suffisante pour répondre aux besoins de la DECI notamment lors de la délivrance des PC, PA... grâce au modèle hydraulique mais aussi à la lecture des cartes des risques établies par le SDIS. Une gestion des PEI par VBG est techniquement logique par rapport au service AEP ; toute intervention sur un PEI peut avoir une incidence sur le service AEP : problème d'eau colorée lors de pesage ou vol d'eau, poteau indisponible quand intervention sur le réseau aep (information directe du SDIS 87 par la plateforme Hydraweb).



Le commandant SABOURDY, précise que du moment que le point d'eau est répertorié dans l'arrêté communal ou intercommunal comme étant un PEI qui référence la couverture de la commune ou de l'intercommunalité, il est répercuté sur la collectivité qui en a l'entretien (exemple PEI public), si privé c'est au propriétaire.

Le logiciel sera un vrai atout sur la définition des PEI public ou privé. De plus, tous les points d'eau naturels doivent faire l'objet de convention (convention type mise à disposition par le SDIS).

Le Président, informe qu'une réunion avec tous les maires des communes membres du Syndicat sera organisée pour parler de cette présentation et mener une enquête sur la volonté ou non d'adhérer à cette compétence afin de mettre à jour l'étude de faisabilité de la compétence DECI.

En l'absence d'autres questions, le Président remercie le Commandant pour son intervention et donne lecture des affaires inscrites à l'ordre du jour.



M. Jacques BARRY, délégué titulaire de la commune de RILHAC LASTOURS, demande si on ne peut pas s'orienter vers de l'eau non potable ?

M. Pascal DUBREUIL explique qu'en cas de réseau AEP insuffisant, l'optimisation de la DECI tient compte notamment des ressources naturelles.

A noter les départs de M. Alain BOURION et M. Jacques Bernis, délégués titulaires de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole.

Le nombre de présents est maintenant de 57 membres et 6 pouvoirs.

✓ **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

– Commission d'appel d'offres du 30 mars 2021

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean Claude DUPUY, pour présenter le compte rendu de la commission.

Le comité prend acte de cette présentation.

– Commission dégrèvements du 10 mai 2021

Monsieur le Président donne la parole à M. Loïc GAYOT, Vice-Président, pour présenter le compte rendu de la commission.

Vu la demande de remise gracieuse de la commune de SAINT PRIEST SOUS AIXE sollicitant le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour lui accorder une remise gracieuse sur la surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau du nouveau dépôt des services techniques ;

Vu l'avis favorable de la commission de dégrèvement en date du 10 mai 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : *accorde la remise gracieuse à la commune de SAINT PRIEST SOUS AIXE pour la surconsommation enregistrée au branchement d'eau du nouveau dépôt des services techniques, soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 155,00 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2020 ;*

Article 2 : *dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

Vu la demande de remise gracieuse de la commune du VIGEN sollicitant le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour lui accorder une remise gracieuse sur la surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau situé rue François SARRE ;

Vu l'avis favorable de la commission de dégrèvement en date du 10 mai 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : *accorde la remise gracieuse à la commune du VIGEN pour la surconsommation enregistrée au branchement d'eau situé rue François SARRE, soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 342,50 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2020 ;*

Article 2 : *dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

– Commission communication du 16 juin 2021

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean DUCHAMBON, Vice-Président, pour présenter le compte rendu de la commission.

Le comité prend acte de cette présentation.

– Commission MAPA du 17 juin 2021

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean Claude DUPUY, pour présenter le compte rendu de la commission.

Le comité prend acte de cette présentation.

✓ INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Bureau et par le Président.

Avant de clôturer cette séance, le Président laisse la parole à M. David TONNELIER et M. Romuald LASCAUX.

ANNEXE 2 – Présentation des actions de communication du Service des Eaux des Trois Rivières par David TONNELIER et Romuald LASCAUX

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h20.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 30 juin 2021.

Le secrétaire de séance,



M. Sébastien FISSOT

Délégué de la Commune de RILHAC LASTOURS